



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 Avril 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Annie RADUGET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Avril 2021.

Présents : M. Michel BLIN, M. Alexandre BRUNET, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, M. Patrick JACQ, Mme Marie-Claude LADANNE, Mme Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Morgan MOREAU, M. Tony PLISSON, Mme Annie RADUGET.

Secrétaire de séance : Mme Nadège FOSSE

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

- **Approuve** le compte-rendu de la dernière séance du 19 Février 2021 et signés par les membres présents du Conseil.
- **Approuve, à l'unanimité** le compte de gestion du Receveur Municipal dressé par Mme Richard pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **Approuve, à l'unanimité**, le compte administratif qui fait apparaître un résultat de clôture de l'exercice 2020 de 109 475,73 € qui se résume de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement	122 480,63 €
Excédent d'investissement	-13 004,90 €
TOTAL CUMULES	109 475,73 €

- **Décide, à l'unanimité**, d'affecter les résultats de la manière suivante :
Affectation de l'excédent de fonctionnement de + 109 475,73 € au compte 002.
Affectation de l'excédent d'investissement de - 13 004,90 au compte 1068.

- **Approuve, à l'unanimité**, l'état de notification des taux d'imposition de 2021 des taxes directes locales établi par la Direction Générale des Impôts selon le calcul des taux 2021 par implication de la variation proportionnelle. (Taux inchangés par rapport à 2020)

Taxe foncière (bâti) (Taux Communal 10,34%+ Taux Départemental 19,72%)	31,16 %
Taxe foncière (non bâti)	15,10 %
CFE (cotisation foncière des entreprises)	14,30 %

Ce qui représente un produit fiscal « attendu » de 47 283 €
Un prélèvement au profit de la garantie individuelle de ressources (FNGIR) s'élève à 10 403 €

- **Approuve à l'unanimité**, le budget unique de l'exercice, comme suit :

La section investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à : 73 250,00 €
La section fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à : 240 024,91 €
TOTAL DU BUDGET : 313 274,91 €

- **Décide à l'unanimité**, d'attribuer une subvention, d'un montant de 100 € à la société des Courses de Lignières.
- **Autorise** Mme le Maire a signé une convention avec le Conseil Départemental (CIT) pour une étude concernant les eaux pluviales, chemin du Bouchet.

Informations :

- *INSEE : modification de l'année de recensement*
En raison de la crise sanitaire, l'INSEE a décidé à titre exceptionnel, de reporter en 2022 l'enquête annuel de recensement initialement prévue en 2021. En ce qui concerne notre commune, l'enquête de recensement devait être en 2022, elle sera donc réalisée en 2023.
- *Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher :*
pour information le Conseil Communautaire réuni en séance le 24 Mars 2021 à décider de ne pas se doter de la compétence d'organisation de la mobilité au 1^{er} juillet 2021.
- *Travaux bâtiments de la Mairie :*
début des travaux à compter du mardi 6 Avril 2021.
- *Elections Départementale et Régionale :*
le 20 et 27 juin 2021, le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.
- *Cérémonie du 8 mai :*
Rendez-vous à 11H

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.